



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 408-2024

Résolution 24-10-210

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 408-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 151-06

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement sur les permis et certificats no 151-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que la greffière-trésorière mentionne que l'objet de ce règlement vise à modifier les conditions générales d'émission d'un permis de construction;

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 9 septembre 2024;

ATTENDU qu'une période de consultation sur ledit projet s'est tenue du 20 septembre 2024 au 11 octobre 2024 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 octobre 2024;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 408-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats 151-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 408-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Bianca Perreault

APPUYÉ par M. Steven Lebel

ET RÉSOLU unanimement que le Règlement no 408-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 151-06 afin de modifier les conditions générales d'émission d'un permis de construction, soit et est adopté par ce conseil.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, GOM 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 22^e jour du mois de novembre 2024

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière